

*Mission Permanente de la France  
auprès des Nations Unies  
One Dag Hammarskjöld Plaza  
245 East 47<sup>th</sup> Street  
New York, N. Y. 10017*

**Intervention de la France à l'occasion de la première réunion du Conseil  
d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et  
l'autonomisation de la femme (ONU FEMMES)**

**Sénatrice Joëlle Garriaud-Maylam**

**New-York, le 24 janvier 2011**

*Mission Permanente de la France  
auprès des Nations Unies  
One Dag Hammarskjöld Plaza  
245 East 47<sup>th</sup> Street  
New York, N. Y. 10017*

Madame la Présidente,

Madame la Directrice Générale,

Mesdames et Messieurs les Ministres

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs

Mesdames, messieurs,

En ce jour historique, vous me permettez tout d'abord, Madame la Directrice Générale, chère Michelle Bachelet, de vous féliciter très chaleureusement au nom de la France pour votre nomination à la tête d'ONUFEMMES, cette nouvelle entité, composite et à portée universelle qui sera la clef de voute du système onusien pour la promotion des droits des femmes et de l'égalité femme-homme.

Je vous remercie également de vos propos ce matin qui nous ont conforté dans notre conviction que vous saurez mener, à la tête de cette entité, un plaidoyer ambitieux, pertinent et efficace en faveur des femmes, qui dynamisera les **efforts des Nations Unies** et sera un signal fort de la volonté de la communauté

*Mission Permanente de la France  
auprès des Nations Unies  
One Dag Hammarskjöld Plaza  
245 East 47<sup>th</sup> Street  
New York, N. Y. 10017*

internationale de donner une **impulsion nouvelle à la mise en œuvre de l'agenda international pour les droits des femmes et l'égalité décidé lors de la Conférence de Pékin, en 1995.**

La promotion des droits des femmes et la lutte contre les discriminations à leur encontre constituent **l'une de nos priorités en matière de promotion des droits de l'Homme, mais également une condition indispensable d'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement.**

Le bilan des Objectifs du Millénaire pour le développement de septembre 2010 à l'Assemblée Générale des Nations Unies a démontré que, **dans tous les secteurs et dans tous les pays, les femmes font face à des discriminations spécifiques et à des inégalités dans la loi et en pratique** qui viennent s'ajouter aux contraintes de la pauvreté.

**Les axes qui nous semblent devoir être prioritaires pour relever les défis du développement sont:**

*Mission Permanente de la France  
auprès des Nations Unies  
One Day Hammarökjöld Plaza  
245 East 47<sup>th</sup> Street  
New York, N. Y. 10017*

- le respect des droits des femmes et la lutte contre les violences
- l'accès des femmes aux espaces décisionnels politiques et économiques
- l'accès des femmes au marché du travail et à des activités économiques à plus haute valeur ajoutée
- le contrôle du corps, des naissances et l'accès à la santé maternelle et reproductive, en particulier dans la lutte contre le sida.

C'est dans ce cadre que **la France a pris de nombreux engagements** aussi bien au niveau **international que national** et qu'elle mène de nombreux programmes pour répondre aux enjeux de chacun de ces domaines.

Au niveau international, la France a fait du respect des droits des femmes une priorité de sa politique étrangère en matière de droits de l'Homme.

Nous saluons à cet égard la création d'un **mécanisme au Conseil des Droits de l'Homme sur les lois et pratiques discriminatoires à l'égard des femmes,**

*Mission Permanente de la France  
auprès des Nations Unies  
One Dag Hammarskjöld Plaza  
245 East 47<sup>th</sup> Street  
New York, N.Y. 10017*

**initiative que nous avons soutenue depuis 2008**, car il nous semble primordial que la promotion et la protection des droits des femmes soient au cœur des travaux du Conseil des droits de l'Homme.

Nous saluons également le travail normatif important mené au niveau régional par le **Conseil de l'Europe**, qui vient d'achever ses travaux de rédaction d'une ambitieuse **Convention sur la lutte contre les violences à l'égard des femmes et les violences domestiques**. La France, qui a pris une part active à ces travaux et a elle-même adopté des lois en ce domaine, **appelle tous les Etats à adhérer à ce nouvel instrument dès son ouverture à la signature des Etats**.

Enfin, la **protection des femmes dans les conflits armés et leur participation aux processus de reconstruction** constituent également des axes prioritaires de notre action. Nous avons adopté fin 2010 un plan d'action national qui nous permettra d'accélérer la mise en œuvre des résolutions « **femmes, paix et sécurité** » tant au niveau national que dans le cadre de notre action extérieure.

*Mission Permanente de la France  
auprès des Nations Unies  
One Dag Hammarskjöld Plaza  
245 East 47<sup>th</sup> Street  
New York, N. Y. 10017*

**Ces orientations prioritaires constituent un cadre pour notre action, au sein duquel nous souhaiterions travailler de façon concertée avec ONUFEMMES.**

**En matière de coopération et développement**, la philosophie d'action de la coopération française s'articule autour de deux axes :

- le respect des droits humains et
- le souci d'une plus grande efficacité de l'aide

Nous menons d'ores et déjà des **programmes de coopération en partenariat avec l'ONU** dans le cadre de la **lutte contre les violences faites aux femmes** dans les régions du Maghreb/Machrek et de l'Afrique Francophone ainsi qu'un **programme d'accès à la justice en Afghanistan ;**

Nous accordons également une attention particulière aux **violences faites aux jeunes filles en milieu scolaire et à leur impact sur la scolarisation, l'autonomisation économique des femmes en Afrique et leur reconnaissance comme actrices incontournables du développement.**

*Mission Permanente de la France  
auprès des Nations Unies  
One Dag Hammarskjöld Plaza  
245 East 47<sup>th</sup> Street  
New York, N. Y. 10017*

Enfin, sous l'impulsion du Président de la République Nicolas Sarkozy, nous nous sommes engagés au dernier G8 de Muskoka à investir 500M€ sur 5 ans en faveur de l'**accès des femmes à la santé maternelle. La France a fermement défendu une approche par les droits** en soulignant que l'évolution des droits des femmes est une condition de l'efficacité des politiques d'accès à la santé maternelle.

L'intégration, dans tous les secteurs du développement, d'une approche par les droits, nous semble être au cœur du mandat et de la mission qui vous est attribuée.

Nos engagements en faveur du genre et de l'égalité femmes/hommes **se traduisent également au niveau national :**

- **la lutte contre les violences domestiques** était la Grande Cause Nationale 2010 et notre législation interne évolue rapidement dans ce domaine, avec l'adoption d'une nouvelle loi dans le domaine le 9 juillet

*Mission Permanente de la France  
auprès des Nations Unies  
One Dag Hammarskjöld Plaza  
245 East 47<sup>th</sup> Street  
New York, N. Y. 10017*

2010 et la mise en œuvre d'un troisième Plan d'Action National de lutte contre les violences pour la période 2011-2013

- **l'égalité professionnelle et la participation des femmes aux espaces de gouvernance décisionnels** avec la nouvelle loi sur la participation des femmes dans les conseils d'administration qui fixe à 40% le seuil minimum de représentation des femmes dans ces instances.

La création d'ONUFEMMES représente une réelle opportunité de renforcer nos efforts collectifs pour que toutes les femmes du monde aient accès aux mêmes droits et aux mêmes opportunités afin qu'elles soient les actrices à part entière d'un développement durable et équitable.

Les défis sont considérables, les espoirs immenses. C'est une responsabilité historique qui vous incombe, qui nous incombe, mais nous sommes convaincus que, tous ensemble, nous réussirons, parce que c'est notre devoir.

Soyez assurées, Madame la Présidente, Madame la Directrice Générale, du soutien total et sans faille de la France à l'ensemble de vos missions.

Je vous remercie.